

Alerte presse

Sécurisation des parcours professionnels des intérimaires Randstad Inhouse Services a embauché neuf CDI intérimaires au Mans

Le Mans, le 5 mars 2014 – *Randstad Inhouse Services a signé début mars au Mans l'embauche de neuf salariés intérimaires recrutés en CDI. Agés de 23 à 50 ans, les salariés en CDI intérimaire – quatre femmes et cinq hommes – travailleront sur des sites industriels du bassin d'emploi manceau comme agent d'usinage, agent de production (montage et assemblage), opérateur logistique ou cariste. Ces embauches inédites, qui combinent les avantages du CDI – sécurité de l'emploi – et du travail temporaire – diversité des missions –, constituent une évolution majeure en matière d'emploi. Elles illustrent la capacité du marché du travail français à conjuguer sécurité et flexibilité au bénéfice partagé des salariés et des entreprises.*

« *Randstad Inhouse Services a signé l'embauche de neuf CDI intérimaires au Mans. Ces embauches marquent une étape majeure dans la capacité de Randstad Inhouse Services, en tant qu'intermédiaire de l'emploi, à rendre plus efficace le fonctionnement du marché du travail local. Il s'inscrit également dans notre engagement de longue date en faveur de la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires* », commente **Gaëtan Deffrennes, directeur général de Randstad Inhouse Services.**

CDI intérimaire : une évolution contractuelle innovante

Le 10 juillet 2013, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire ont conclu un accord sur la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires. Cet accord comprenait deux volets : l'allongement de la durée d'emploi des salariés intérimaires et la création du CDI intérimaire.

Concrètement, l'instauration du CDI intérimaire donne la possibilité aux entreprises de travail temporaire d'embaucher en CDI des salariés intérimaires, lesquels recevront un salaire chaque mois, qu'ils aient été en mission ou non. Cette disposition inédite fait suite à l'extension, le 6 mars 2014, de l'accord du 10 juillet 2013 par le ministère du Travail.

Les avantages du CDI intérimaire

Le bénéfice du CDI intérimaire est notamment de développer davantage l'employabilité des salariés intérimaires en favorisant la succession des missions. Ce nouveau contrat permettra aussi de mieux faire

face à la problématique des métiers en tension.

Toutefois certaines conditions liées à sa mise en œuvre sont regrettables. Ainsi, au sein de la même entreprise cliente, le délai de carence prévu par la législation continue de s'appliquer entre deux missions successives sur le même poste de travail pour un salarié en CDI intérimaire. De même, la durée des missions est limitée : ainsi, un salarié intérimaire en CDI délégué chez un client ne pourra pas occuper son poste plus de dix-huit mois. La durée légale des missions de travail temporaire reste donc de vigueur quand bien même les salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

● Qu'est-ce que le CDI intérimaire ?

1. Le CDI intérimaire est un contrat de travail qui combine les avantages du CDI (sécurité de l'emploi) et du travail temporaire (diversité des missions)
2. Il est optionnel : l'agence de travail temporaire est libre de proposer ce contrat aux personnes (intérimaires, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, seniors, etc.) de son choix.
3. La personne recrutée dans le cadre d'un CDI intérimaire conserve le statut d'intérimaire et bénéficie à ce titre des avantages conventionnels de la branche du travail temporaire (prévoyance, formation, etc.), à l'exception des indemnités de fin de mission (10% de la rémunération globale).
4. Qu'il soit en mission ou en intermission (période non travaillée), l'intérimaire en CDI bénéficie d'une garantie minimale mensuelle de rémunération (le Smic pour les ouvriers et les employés ; le Smic + 15 % minimum pour les agents de maîtrise et les techniciens et le Smic + 25 % minimum pour les cadres).

● Quels sont ses avantages ?

- 1. Pour les salariés**
 - Accès à un emploi durable et aux avantages associés
 - Développer l'employabilité
 - Renforce et optimise les actions de formation
- 2. Pour les clients des entreprises de travail temporaire**
 - Renforce l'accès rapide à une main d'œuvre qualifiée, formée et dont les compétences techniques et comportementales ont été validées
- 3. Pour les entreprises de travail temporaire (ETT)**
 - Améliore leur réponse à la demande des clients en recherche de compétences récurrentes sur un même bassin d'emploi
 - Permet de proposer des parcours de carrière au sein du groupe à des personnels qualifiés et/ou expérimentés
 - Optimise les stratégies de formation, en évitant de former de nouveaux candidats sur certaines qualification pénuriques alors que d'autres ont déjà été formés

A propos de Randstad Inhouse Services

Au sein du groupe Randstad France, Randstad Inhouse Services (RIS) propose une solution unique : l'agence dédiée et hébergée sur les sites de ses clients. Cette solution s'adresse aux entreprises ayant des besoins en personnel importants pour des activités de production industrielle, logistique, agro-alimentaire ou de service. Pionnier avec ce concept d'agences hébergées « Inhouse », Randstad Inhouse Services a voulu accompagner ses clients dans l'optimisation de leur production, en toute sécurité, grâce notamment à une proximité liée à la présence sur site de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (production, ressources humaines, collaborateurs intérimaires).

Environ 1 000 entreprises clientes en Europe font confiance à RIS. En France, les 330 collaborateurs(trices) permanents délèguent 10 000 intérimaires par an dans 120 agences hébergées.

En savoir plus : www.randstadinhouseservices.fr

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2013 un chiffre d'affaires de 2,83 milliards d'euros. En 2013, le groupe (3 800 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 62 000 collaborateurs intérimaires et recruté 15 000 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 830 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.


En savoir plus : www.grouperandstad.fr /  @GroupRandstadFR

Découvrez RE.SOURCES, la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques.

<http://resources.grouperandstad.fr>

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 10
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39

Relations Presse - Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Gaëlle Legris – rc@wellcom.fr
Julie Fontaine – jf@wellcom.f
 <http://wellcom.fr/presse/randstad/>